



Association des copropriétaires du Clos des Noyers

Rue Chavée 14 - 32 à 1421 Ophain BSI

Procès-verbal N° 21 du 17 avril 2019 – AG EXTRAORDINAIRE

Le mercredi 17 avril 2019 les propriétaires de la copropriété Clos des Noyers se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au domicile d'un des copropriétaires, au numéro 16 de la rue Chavée.

Les convocations ont été adressées par mail par le syndic en date du 1/04/2019.

Présents ou représentés : Mr et Mme Pellegrini , Mr et Mme Bertaux, Mr Michel , Mme Plasman, Mr Pirson, Mr Vandeschelde , Mr et Mme Fauvarque-Huysmans représentés par Mr Pirson soit 710 millièmes .

Absents: Mr et Mme Lechford, Mr Van Molhem et Mme Latorre soit 290 millièmes.
Mme Latorre a donné son avis par mail sur le sujet des peintures (voir mail en annexe)
Mr et Mme Fauvarque-Huysmans ont donné leur avis par mail au sujet des peintures (voir mail en annexe)

Quorums

Pour que les délibérations soient valables, l'assemblée doit réunir comme membres ayant voix délibératives, la moitié au moins des copropriétaires, possédant ensemble plus de la moitié des quotes-parts composant l'ensemble immobilier.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (cc Art.577-9,7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

I. UNIFORMISATION DU CLOS

Le débat se porte sur l'envie de maintenir le clos dans un bon état d'entretien et d'harmonie.

1. Interruption des travaux au n° 16 par rapport à un différend au niveau de la couleur des châssis.

Une discussion s'est engagée sur la couleur « vert cathédrale » des châssis et des portes et l'envie d'aller vers des couleurs un peu plus dans la tendance.

A **l'unanimité** des co-propriétaires présents, il a été décidé que dorénavant la couleur des châssis et des portes sera **sans exception pour toutes les maisons** , la couleur grise dont les références sont :

RAL 7005

Les corniches restent de couleur blanche.

Dans un souci d'uniformité, il a été décidé que dans un laps de temps de **max de 5 ans**, tous les châssis et toutes les portes devront avoir été repeints dans la nouvelle couleur grise.

On a constaté qu'il y a des différences de couleurs dans les châssis du clos, ce qui n'est pas dû à la différence de timing des travaux mais probablement lié aux fournisseurs de peinture. Dorénavant les peintures devront s'acheter uniquement auprès de la société MINIOX à Waterloo.

Les travaux du n° 16 reprendront d'ici quelques jours dans la nouvelle couleur RAL 7005 .

2. Mise en peinture des façades et cheminées

Il a été décidé à l'unanimité que le blanc est maintenu pour toutes les façades des maisons du clos à l'exception du N° 16 qui a toujours été différent des autres maisons et qui maintiendra la couleur gris claire pour sa façade.

Mr et Mme Vandeschelde s'engagent à faire repeindre leur façade d'ici 2 à 4 ans en blanc afin de s'uniformiser sur la maison voisine de Mr et Mme Lechford.

Les cheminées devront également être repeintes en blanc d'ici 2 à 3 ans

Pour rappel

Couleur de façade et des gouttières : blanc légèrement cassé- **RAL 9016**

Bande en bas des façades : **noir RAL 9005**

3. Lierre sur les façades

Il a été constaté que certains copropriétaires n'étaient pas assez réactifs et laissaient le lierre grimper sur leur façade.

Si on permet au lierre d'envahir les murs, lorsque qu'on l'enlève, la plante laisse de vilaines traces brunes sur la façade.

4. Bardage

Mr Van Molhen et Mr Latorre (absents de la réunion) ont manifesté leur souhait de barder leur façade d'ici quelque années.

On attire leur attention sur le fait que le bardage devra être identique à celui utilisé par Mr Pirson

5. Entrées Nord et Sud

Les peintures des murs des entrées Nord et Sud, les portes en bois protégeant les compteurs et le petit toit au-dessus des boîtes aux lettres nécessiteraient un entretien.

Pour ce faire il faudrait envisager des devis et réapprovisionner le fond de réserve.

Ce point sera débattu lors de la prochain AG.

II DIVERS

- Adresse du site internet de l'ACP : <http://acpclosdesnoyers.izihost.com>.
Cliquez sur accès copropriétaires et loguez-vous en tapant : maison comme login et votre numéro de maison comme mot de passe .

Ayant épuisé l'ordre du jour, la séance est clôturée à 20h22.

Sophie De Dobbeleer
Syndic

Véronique Jonet
Présidente